

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Route barrée Chemin de Brascou

Le Maire de la Commune d'Orgueil,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie-
signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et
complétée ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les
communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la demande en date du 06 décembre 2024 de l'entreprise CITEL ;

Considérant les travaux RENFO BT P12 FOISSAC sur le chemin de Brascou,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du **12 décembre 2024** et jusqu'au **10 février 2025**, la circulation sur le **Chemin de BRASCOU** sera interdite à tous les véhicules **sauf riverains**.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera mise en place par l'entreprise CITEL conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise CITEL ;

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

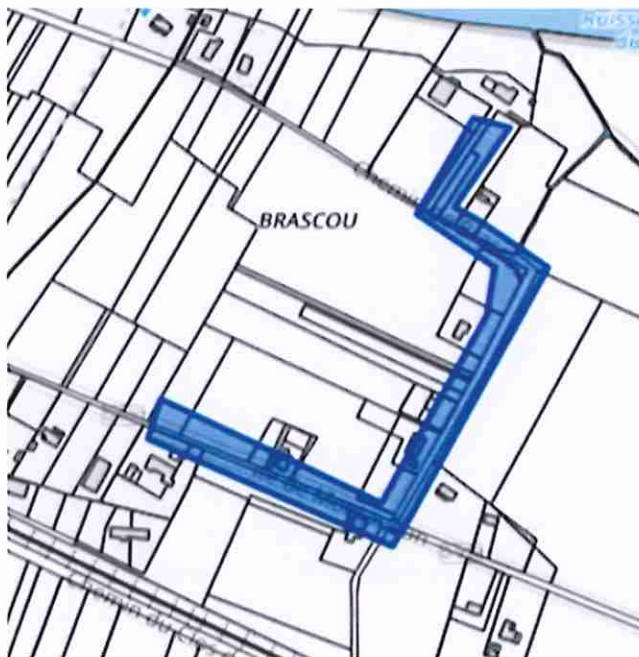
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune d'Orgueil ;

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ;



Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le commandant de gendarmerie de Grisolles
- Monsieur le directeur des services Incendie et secours
- Monsieur le directeur départemental de la poste
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne
- Monsieur le Directeur des services de transports scolaires Occitanie
- L'entreprise CITEL
- Les riverains



Fait à Orgueil, le 09 Décembre 2024

Le Maire
Willy AUTHESSERRE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : CITEL Prénom :
Dénomination : Représenté par : ..D. AUGUSTE.....
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 3 2 1 2 0 Localité : ..MAUVEZIN..... Pays :
Téléphone 0 5 6 2 0 6 7 7 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :SDETG Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie **Chemin de Brascou**
Code postal 82370 Localité ORGUEIL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

RENFO BT P12 FOISSAC

Date prévue de début des travaux : 12/12/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60 JRS

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 6 0 Date de début de réglementation 12/12/2024
Restriction sur section courant Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h
Itinéraire de déviation (à préciser par sens)

Autres prescription

ROUTE BARREE CHEMIN DE BRASCOU AU DROIT DU CHANTIER SAUF RIVERAIN

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : ...CITEL..... Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Mauvezin le 05/12/2024

Nom : ...PERES..... Prénom :Laurence..... Qualité : Assistante technique